



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
16 DÉCEMBRE 2021

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le jeudi 16 décembre 2021 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, président, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, 1^{er} vice-président
M. Daniel Aucoin, 2^{ième} vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
M. Robert Auger, membre
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

RÉSOLUTION NO : A153-12-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A154-12-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 29 novembre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour « Services professionnels entente cadre en ingénierie » – RAIM-2022-001;
6. Adoption de soumission RAIM-2021-017 – Travaux de remplacement d'une section de conduite dans la réserve 78;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

7. Adoption de soumission RAIM-2021-019 – Acquisition de mobilier de bureau;
8. Affaires nouvelles;
9. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – Résolution 719-11-2021 – Approbation du règlement numéro d'emprunt numéro 42 de la RAIM décrétant des travaux de construction de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 715-11-2021 – Nomination des nouveaux membres au sein du comité RAIM – Plan directeur d'aqueduc;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A155-12-2021
(Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 29 novembre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 29 novembre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2021 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A156-12-2021
(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 823 703,00 \$ et de 145 111,21 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 277 902,75 \$, 661,11 \$ et 3 787,04 \$ préparées le 14 décembre 2021 et de 82 063,73 \$ préparée le 13 décembre 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A157-12-2021

(Adoption des critères et pointage de sélection pour la grille d'évaluation pour « Services professionnels entente cadre en ingénierie » – RAIM-2022-001)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) autorise la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « Services professionnels entente cadre en ingénierie » selon les critères et pointages suivants :

Grille d'évaluation des services professionnels

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat et méthodologie de réalisation	10
2. Présentation et qualification de la firme	15
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	
b) Expérience dans des projets similaires	
i. Projet 1 ii. Projet 2	
3. Chargé de projet	25
a) Qualification et expérience du chargé de projet	
b) Expérience dans des projets similaires	
i. Projet 1 ii. Projet 2	
4. Chargés de discipline (Niveau 1 – Ingénierie)	30
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	15
6. Qualité et présentation des documents	5
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A158-12-2021

(Adoption de soumission RAIM-2021-017 – Travaux de remplacement d'une section de conduite dans la réserve 78)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) entreprises pour les travaux de remplacement d'une section de conduite dans la réserve 78 (RAIM-2021-017);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 30 novembre 2021, soit :

Groupe Québeco Inc.	50 267,07 \$ t.t.c.
	46 932,80 \$ t.t.c. *prix négocié

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 33 918,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le prix soumissionné par Groupe Québeco Inc. a été négocié à la baisse au montant de 46 932,80 \$ (t.t.c.) considérant l'écart important avec celui prévu dans l'estimation;

ATTENDU l'analyse technique du 9 décembre 2021 de M. Mathieu Bérubé, ingénieur de la firme FNX-Innov inc.;

ATTENDU également le rapport daté du 10 décembre 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le nom de la compagnie Groupe Québeco Inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 16 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de la compagnie Groupe Québeco Inc. pour les travaux de remplacement d'une section de conduite dans la réserve 78, au montant de 40 820,00 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A159-12-2021
(Adoption de soumission RAIM-2021-019 – Acquisition de mobilier de bureau)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) entreprises pour l'acquisition de mobilier de bureau (RAIM-2021-019);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 décembre 2021, à savoir :

Concept Bureau	26 420,16 \$ t.t.c.
Équipements Robert Légaré	26 565,86 \$ t.t.c.
Équipements bureau Joliette inc.	26 842,07 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Concept Bureau s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 décembre 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 34 492,50 \$ (t.t.c.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU l'analyse technique datée du 10 décembre 2021 de M. Louis-Philippe Buist ing., coordonnateur génie et technologies à la RAIM;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Concept Bureau n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 16 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Concept Bureau pour l'acquisition de mobilier de bureau, au montant de 22 979,05 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A160-12-2021
(Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.


ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A161-12-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière